

Déclaration de la CGT

Consultation apprentissage

Comme à chaque rentrée scolaire depuis plusieurs années, vous consultez les élus du COMET, sur les dossiers de demande de formation en alternance (apprentissage ou professionnalisation).

Pour 2009, ce sont 50 dossiers sur lesquels nous avons à nous prononcer.

Nous tenons, à l'occasion de cette consultation, à remercier tout particulièrement les tuteurs qui acceptent de consacrer une bonne partie de leur énergie et de leur temps pour permettre à ces jeunes d'accéder à une formation que nous souhaitons de qualité et un diplôme que nous espérons valorisant.

Si, sur le principe, les contrats d'apprentissage ou de professionnalisation sont un moyen de formation diplômant qui répond à la demande de certains jeunes, ils sont aussi pour le CEA une main d'œuvre très bon marché avec un très très faible taux d'embauche de ces jeunes diplômés au CEA.

Aussi, la CGT demande :

- Que le temps nécessaire au tutorat de ces étudiants soit évalué et corresponde à une décharge de travail ?
- Que le maître d'apprentissage ait systématiquement un niveau d'étude supérieur au diplôme préparé.
- Que leur rémunération soit réajustées sur la grille CEA quelque soit leur âge et que celle-ci soit réévaluée chaque année pour des formations supérieures à 12 mois.
- Nous renouvelons notre demande que le CEA applique les textes de la fonction publique qui majorent de 10% la rémunération des apprentis préparant un diplôme de niveau IV (BAC) et de 20% celle de ceux qui préparent un diplôme de niveau III (BTS, DUT, DEUST etc.).

Pour la CGT et ses élus nous nous abstiendrons donc afin de ne pas pénaliser ces jeunes mais nous réclamons à nouveau une juste rémunération de leur travail en rapport avec leurs qualifications et leurs diplômes et en accord avec la convention de travail du CEA dont ils doivent dépendre.